



ANNEXE D

DEMANDE : Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB)

DEMANDE : Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et Bon d'études canadien (BEC)

La présente annexe est réservée seulement aux bénéficiaires qui sont résidents de la Colombie-Britannique dont le parent ayant la garde ou le tuteur légal est également résident de la Colombie-Britannique.

Directives :

1. La présente annexe doit être remplie et signée par le(s) souscripteur(s) du régime enregistré d'épargne-études (REEE). Le parent ayant la garde ou le tuteur légal doit également la signer s'il s'agit d'une personne autre que le(s) souscripteur(s).
2. Veuillez lire attentivement le présent document. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les demander au fournisseur de REEE.
3. La présente annexe n'est valide que si elle est remplie, signée, datée et remise au fournisseur de REEE. **Ne l'envoyez PAS directement à Emploi et Développement social Canada (EDSC).**
4. Conservez une copie pour vos dossiers.

Fournisseur de REEE

REEE - N° de contrat

--	--

D-1

Renseignements sur le(s) souscripteur(s)

Vous êtes le **souscripteur** si vous avez ouvert le REEE pour l'enfant admissible.

Nom de famille du souscripteur

Prénom du souscripteur

Le cas échéant.

Nom de famille du cosouscripteur

Prénom du cosouscripteur

Dans le cas d'un **organisme d'aide à l'enfance**.

Nom de l'organisme

Nom du représentant de l'organisme

Adresse

N° d'app. ou de bureau

Ville

Province

Pays

Code postal

D-2

Renseignements sur les bénéficiaires

- Le numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire doit être fourni par le parent ayant la garde ou le tuteur légal, et le nom du bénéficiaire doit être inscrit exactement tel qu'il figure sur son document relatif au NAS.
- Si vous n'êtes pas le parent ayant la garde ou le tuteur légal, vous n'êtes pas obligé de fournir le NAS (cette annexe sera fournie au parent ayant la garde ou le tuteur légal). Vous devez tout de même remplir les autres champs.

Si vous répondez NON, la SEEEFCB ne sera pas versée.

OUI NON

Un seul bénéficiaire est désigné dans ce REEE **OU** tous les bénéficiaires sont frères et sœurs **ET** tous les bénéficiaires dont le nom figure dans cette annexe sont résidents de la Colombie-Britannique

Nom de famille du bénéficiaire

Prénom du bénéficiaire

Le **bénéficiaire** est l'enfant nommé par le souscripteur qui recevra les incitatifs à l'épargne-études pour l'aider à payer ses études postsecondaires s'il est admissible en vertu des modalités du REEE.

Date de naissance (aaaa/mm/jj)

Sexe

Numéro d'assurance sociale

masculin féminin

Nom de famille du bénéficiaire

Prénom du bénéficiaire

Date de naissance (aaaa/mm/jj)

Sexe

Numéro d'assurance sociale

masculin féminin

S'il y a plus de deux bénéficiaires, joignez des copies supplémentaires de la présente annexe.

Bénéficiaires supplémentaires - voir ci-jointes(s)

= Nombre total de bénéficiaires



D-3

Conditions régissant le versement de la SEEEFB

Cette section explique les conditions pour le versement de la subvention dans un REEE.

1. Pour que la SEEEFB soit payée, le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal du bénéficiaire doivent être résidents de la Colombie-Britannique au moment de la soumission du formulaire de demande par le souscripteur.
2. La SEEEFB ne peut être versée dans un REEE que si un bénéficiaire est désigné dans le REEE ou, s'il y en a plus d'un, que tous les bénéficiaires sont frères et sœurs.
3. Le bénéficiaire doit être né le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date. Cette annexe doit être remise au fournisseur de REEE **au plus tôt** le jour du 6^e anniversaire du bénéficiaire et **au plus tard** le jour précédant son 9^e anniversaire. La période de demande pour les enfants nés en 2006, 2007, 2008 et 2009 est différente. Veuillez communiquer avec votre fournisseur de REEE pour de plus amples renseignements.

À remplir par le représentant du fournisseur de REEE.

Veuillez indiquer la pièce d'identité ou la preuve montrant que le parent ayant la garde ou le tuteur légal répond à l'exigence en matière de résidence de la Colombie-Britannique.

D-4

Déclaration et consentement

Vous devez lire cette section et apposer votre signature pour recevoir la subvention dans le REEE.

Les mots écrits au singulier, tels que bénéficiaire, désignent aussi le pluriel selon le contexte.

J'autorise le fournisseur de REEE à demander au fiduciaire de faire la demande de SEEEFB à l'égard du bénéficiaire.

Je confirme que le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal du bénéficiaire sont résidents de la Colombie-Britannique.

J'autorise l'utilisation des renseignements relatifs à ce REEE, aux fins de l'administration de la SEEEFB.

Je comprends que la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (Canada) me donne, à moi (ou à mon représentant autorisé), le droit d'accéder à mes renseignements personnels qui se trouvent en possession du gouvernement et, le cas échéant, à ceux des bénéficiaires, ou le droit de demander qu'on y apporte des corrections.

Je confirme avoir lu et compris le présent document, y compris la protection de mes renseignements personnels à la section D-5 et je consens à ce que mes renseignements personnels et, le cas échéant, ceux des bénéficiaires, soient utilisés et partagés.

Signature du souscripteur

Date (aaaa/mm/jj)

Signature du cosouscripteur (*le cas échéant*)

Date (aaaa/mm/jj)

À remplir uniquement s'il s'agit d'une personne autre que le souscripteur/cosouscripteur

Signature du parent ayant la garde ou du tuteur légal (pour qui on a fourni une preuve de résidence de la Colombie-Britannique)

Date (aaaa/mm/jj)

Nom du parent ayant la garde ou du tuteur légal (veuillez écrire en lettres moulées)

Pour plus de renseignements sur la subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique :

Téléphone : 1 888 276-3624 / 1 800 465-7735 pour les utilisateurs d'ATS seulement

Courriel : cesp-pcee@hrsdcc-rhdcc.gc.ca

Internet : www.canada.ca/ressourcesREEE



D-5

Protection de vos renseignements personnels

Cette section explique pourquoi vos renseignements sont recueillis et comment ils sont utilisés, communiqués et protégés. Elle explique aussi comment vous pouvez avoir accès à vos renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis en vertu de l'article 9.4 de la *Special Accounts Appropriation and Control Act* (gouvernement de la Colombie-Britannique), de la *British Columbia Training and Education Savings Program Regulation* (gouvernement de la Colombie-Britannique), de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* (gouvernement du Canada), de la *Loi canadienne sur l'épargne-études* (gouvernement du Canada) et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (gouvernement du Canada) pour la gestion de la SEEFCB. Le NAS est recueilli en vertu de la *Loi canadienne sur l'épargne-études* (gouvernement du Canada) et conformément à la *Directive sur le numéro d'assurance sociale* du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le NAS du bénéficiaire est l'identificateur principal utilisé pour faire correspondre une demande de SEEFCB aux renseignements du bénéficiaire afin de payer la SEEFCB.

Vous n'êtes pas obligé de fournir des renseignements personnels. Cependant, si vous refusez de fournir vos renseignements personnels, EDSC ne pourra pas verser au fiduciaire la SEEFCB pour le bénéficiaire de REEE.

Les renseignements personnels que vous fournissez peuvent être utilisés par, et communiqués entre, les parties qui suivent aux fins de la gestion de l'article 9.4 de la *Special Accounts Appropriation and Control Act* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* : le gouvernement de la Colombie-Britannique, EDSC, l'Agence du revenu du Canada, le fournisseur de REEE et ses mandataires, le fiduciaire, et entre les fournisseurs de REEE lors du transfert de REEE.

Les renseignements peuvent être communiqués à une tierce partie découlant d'un contrat avec EDSC à des fins de sollicitation postale. Les renseignements que vous fournissez pourraient également être utilisés à des fins d'analyse de politique, de recherche, de statistique ou d'évaluation. Les renseignements peuvent également être communiqués à Statistique Canada à des fins de recherche et de statistique. Toutefois, ces utilisations supplémentaires ne donneront jamais lieu à une décision administrative à votre sujet.

Lorsque ces renseignements sont sous le contrôle d'EDSC, ils sont traités conformément à la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*, la *Loi canadienne sur l'épargne-études*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ainsi que toutes autres lois applicables.

Vous avez droit à la protection et à la consultation de vos renseignements personnels. Les fichiers de renseignements personnels EDSC PPU 506 et EDSC PPU 390 décrivent les genres de renseignements conservés par EDSC pour la gestion de la SEEFCB par le Programme canadien pour l'épargne-études. La marche à suivre pour accéder à ces renseignements est décrite dans la publication gouvernementale intitulée Info Source, qui se trouve à Canada.ca/infosource-EDSC. Info Source peut également être consultée en ligne dans tout Centre Service Canada.

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels par l'institution. Des renseignements supplémentaires sont disponibles à www.priv.gc.ca/fr.

D-6

Définitions

Ces définitions ne sont fournies qu'à titre de renseignements et ne constituent pas les définitions acceptées conformément à la législation. En cas de contradiction, les définitions légales prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi canadienne sur l'épargne-études* et la *Special Accounts Appropriation and Control Act* de la Colombie-Britannique auront préséance.

Fiduciaire : Organisme financier qui investit, administre et distribue les sommes d'argent dans le REEE du bénéficiaire.

Fournisseur de REEE (aussi appelé promoteur) : Individu ou organisme qui offre des REEE au public et qui ouvrira un REEE pour le souscripteur.

Parent ayant la garde ou tuteur légal : Individu, ministère, organisme ou établissement qui a la responsabilité de pourvoir aux soins de l'enfant et qui a légalement le droit de prendre des décisions touchant les intérêts de celui-ci.

Souscripteur : Individu ou organisme d'aide à l'enfance qui ouvre un REEE, désigne un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) et peut déposer des sommes d'argent (cotisations) dans le REEE.

Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEFCEB) : Subvention de 1 200 \$ versée dans le REEE d'un enfant admissible né en 2006 ou après. La subvention est offerte aux enfants résidents de la Colombie-Britannique dont le parent ayant la garde ou le tuteur légal est également résident de la Colombie-Britannique au moment de la soumission du formulaire au fournisseur de REEE. Un souscripteur peut faire une demande de subvention pour un enfant admissible au plus tôt le jour du 6^e anniversaire du bénéficiaire ou au plus tard, le jour précédant son 9^e anniversaire.